



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs
Représenter | Éduquer | Promouvoir

Commentaires et inquiétudes concernant le projet de Loi n° 61

Loi visant la relance de l'économie du Québec et l'atténuation des conséquences de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 en raison de la pandémie de la Covid-19

Juin 2020

Table des matières

Préambule :	3
1. Présentation de la Fédération et de ses filiales.....	3
1.1 La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs	3
1.2 Sécurité nature	4
1.3 Héritage faune	5
2. Introduction.....	5
3. Expropriation et décret	6
4. Allègements et assouplissements de l'évaluation environnementale pour les promoteurs..	6
5. Conclusion	6

Préambule :

Alors que le Québec possède une expertise enviable de la gestion de ses espèces fauniques et que les espèces animales aquatiques et terrestres prélevées y sont abondantes, une problématique paradoxale de plus en plus inquiétante se dresse devant cette biodiversité : l'étalement urbain et la destruction d'habitats essentiels à cette faune.

Le territoire Québécois présente de remarquables espaces sauvages recélant une abondante faune. Cette faune, bien qu'étant en soi une richesse pour notre province, est aussi une importante ressource pour alimenter notre activité économique. Ce message est porté depuis longtemps par la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP) et, au fil des décennies, on constate combien il est important de consacrer des efforts dans la conservation et dans la mise en valeur des habitats et de cette faune. La situation économique actuelle place d'ailleurs bien en perspective le rôle de cette ressource qui supporte présentement plusieurs entreprises et communautés du Québec.

Pour la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, la principale préoccupation quant à l'adoption de ce projet de loi est de s'assurer que la faune et ses habitats soient considérés comme source d'enrichissement pour la société et qu'elle demeure un bien collectif. Devant certaines propositions du projet de loi, nous sommes craintifs, voire inquiets.

1. Présentation de la Fédération et de ses filiales

1.1 La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs

Active depuis 1946, la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs est un organisme sans but lucratif (OSBL) qui représente les chasseurs et les pêcheurs du Québec. Elle compte aujourd'hui presque 300 associations et organismes membres, répartis dans toutes les régions du Québec, regroupant à leur tour plus de 125 000 personnes. Comptant parmi les plus anciennes organisations à vocation faunique de la province, elle en est à sa 74^e année d'existence. Sa mission est de représenter et de défendre les intérêts des chasseurs et pêcheurs du Québec, de contribuer à l'éducation sur les pratiques sécuritaires et de participer activement à la conservation et à la mise en valeur de la faune afin d'assurer la pérennité des ressources et la perpétuation de la chasse et de la pêche comme activités traditionnelles, patrimoniales et récréatives.

La FédéCP agit dans trois principaux champs d'action :

- **La défense des droits des chasseurs et pêcheurs** ; afin de s'assurer que toutes les mesures réglementaires relatives à la chasse et à la pêche respectent le caractère de la *Loi sur la conservation et de la mise en valeur de la faune* ;
- **L'éducation** ; afin de s'assurer que les chasseurs et les pêcheurs pratiquent leurs activités de façon sécuritaire et selon l'éthique d'usage ;
- **La préservation des habitats fauniques et la promotion de la relève** ; afin d'aider à maintenir en santé les populations de gibiers et celles de la faune en général et favoriser la venue de nouveaux adeptes.

La FédéCP est reconnue comme membre de la Table nationale de la faune par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (C-61.1) et comme représentante des chasseurs et des pêcheurs auprès du gouvernement du Québec. Selon les termes mêmes de la loi, la Table nationale de la faune conseille le ministre sur toute question qu'il lui soumet concernant la conservation et la mise en valeur de la faune, particulièrement dans les domaines du développement, de la promotion et de la relève en matière de chasse, de pêche et de piégeage.

Dans l'application de ces champs d'intervention, la FédéCP peut compter sur l'appui de sa filiale Sécurité nature et de sa fondation, Héritage faune, respectivement en regard du développement de comportements responsables des chasseurs et des pêcheurs et de la promotion de la conservation et la mise en valeur de la faune.

1.2 Sécurité nature

Sécurité nature, fondée en 1995, a pour mission le développement de comportements responsables chez les chasseurs et les pêcheurs du Québec. Cette filiale de la FédéCP est incorporée à titre d'organisme sans but lucratif et est dirigée par un conseil d'administration composé de sept membres. L'organisme, maître d'œuvre de la Fédération en matière d'éducation et de formation pour la sécurité dans la nature, compte une dizaine d'employés et encadre 450 moniteurs bénévoles répartis dans toutes les régions du Québec.

Les principales responsabilités de Sécurité nature consistent à :

- Élaborer des programmes d'éducation en matière de sécurité des personnes pratiquant des activités de plein air. À cet égard, elle est mandatée par le gouvernement du Québec pour assurer la diffusion des cours du Programme d'éducation en sécurité et en conservation de la Faune (PESCOF). Elle offre aussi des formations concernant l'interprétation de la nature et la protection et la mise en valeur de la faune et de ses habitats ;
- Éditer du matériel éducatif relatif à la connaissance, à la conservation et à la mise en valeur de la faune et de ses habitats, ainsi qu'à des activités connexes aux loisirs de plein air.

Elle offre ainsi les différents cours du programme PESCOF qui mènent à l'obtention des certificats nécessaires pour pratiquer la chasse au Québec, dont le cours Initiation à la chasse avec arme à feu (ICAF), ainsi que le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (CCSMAF), obligatoire pour avoir le droit de se procurer des armes à feu au Canada. Par le biais du travail de ses bénévoles, Sécurité nature a assuré la formation d'au-delà de 300 000 participants depuis les cinq dernières années.

Le cours d'initiation à la chasse avec arme à feu (ICAF) est pour sa part la porte d'entrée des nouveaux chasseurs. Depuis 20 ans, les moniteurs bénévoles de Sécurité nature ont formé, grâce à ce cours, 311 000 personnes dans toutes les régions du Québec.

1.3 Héritage faune

Héritage faune, la filiale en conservation de la FédéCP, a été fondée en 1980. Son conseil d'administration est composé de dix membres. Il s'agit de la **première fondation québécoise** à s'être donné pour mission la restauration des habitats fauniques et le développement de la relève.

À l'aide de ses programmes de financement, elle se consacre à promouvoir, susciter et soutenir divers projets d'aménagement faunique, aquatique et terrestre, ainsi que des études, des recherches et des programmes d'éducation publique valorisant la faune et ses habitats. Elle offre par ailleurs aux associations la formation nécessaire à la réalisation de leurs projets et les assure d'un soutien permanent.

Depuis le début des années 2000, la fondation a investi **4 millions de dollars** dans des centaines de projets partout au Québec, impliquant plus de 70 000 participants et des milliers de bénévoles.

Exemples de récents investissements de la fondation Héritage faune

Bourses relève (2000 à 2019)	1 660 000 \$
Bourses pour l'acquisition et l'aménagement d'habitats fauniques (AAHF) (2004 à 2019)	580 000 \$
Projets fauniques des régionales (2004 à 2019)	515 000 \$
Bourses d'étude et autres bourses	181 000 \$
Relocalisation, projets d'étude et bourses dindon sauvage (aménagement et relève)	811 000 \$
Opération Renaissance du bar rayé	164 000 \$

2. Introduction

En tant que Fédération, nous comprenons très bien la situation subie par le Québec et le reste du Canada depuis l'apparition du Covid-19 ; l'économie est et sera durement affectée et ce, à long terme. D'ailleurs des 14 employés composant le personnel permanent de la Fédération et de ses filiales, seulement 3 ont repris le travail à ce jour.

Nous sommes heureux de constater que la CAQ veut atténuer les impacts économiques dus à cette pandémie, mais cela ne doit en aucune circonstance se faire au détriment des habitats qui composent les différents écosystèmes du Québec. De plus, il ne faut surtout pas en favoriser leurs destructions.

Le Québec s'est doté en toute démocratie d'un bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) et de lois environnementales qui font l'envie d'autres provinces. Ce projet de loi ne doit pas perdre de vue leurs importances.

3. Expropriation et décret

Nous nous questionnons à savoir pourquoi le gouvernement veut agir ainsi, en s'éloignant de la démocratie qui a permis à notre société de se développer. Pour faire de l'expropriation, il faut avoir des raisons valables, et ces dernières ne peuvent être basées uniquement sur l'aspect économique.

Nous nous expliquons mal que le gouvernement ne soit pas tenu de prendre le temps nécessaire pour étudier un décret et qu'il se serve ainsi de la Covid-19 pour se dégager de ses obligations.

4. Allègements et assouplissements de l'évaluation environnementale pour les promoteurs

C'est un principe face auquel nous avons de grands questionnements, puisque la protection du territoire et les compensations inhérentes à de nouvelles constructions doivent être du même ordre que la perte d'habitat engendré.

Si le gouvernement a des problèmes dans la délivrance de permis ; elle doit donc mettre en place des procédures administratives pour y remédier et non pas des allègements et des assouplissements de l'évaluation environnementale pour les promoteurs.

5. Conclusion

Notre organisation, comme bien d'autres, ne peut accepter un allègement des procédures d'autorisations environnementales ; il en est de même pour ce qui touche les processus d'octroi de contrats publics. La faune est un bien collectif à tous les citoyens du Québec et nous avons le devoir de s'assurer que cette dernière et les habitats seront en santé pour les générations à venir. Notre organisation est préoccupée par différents enjeux environnementaux : la prolifération d'espèces envahissantes, la diminution marquée de certaines populations telles que les pollinisateurs, les hirondelles, etc., la perte d'habitat et l'urbanisation (on n'a qu'à penser à tout le remblayage de marais que le Québec a subi) et les menaces qui pèsent sur certaines espèces végétales.

La notion de conservation a été développée et a vu le jour par les chasseurs et pêcheurs puisque ces derniers comprenaient très bien la corrélation et l'importance de maintenir des habitats de qualité si on voulait y voir une faune en santé et abondante y proliférer.

Avant l'arrivée de cette pandémie, un mouvement mondial actif demandait à ce que l'environnement soit une priorité à court terme. Même en temps de pandémie, l'environnement doit continuer à être priorisé.